





--- Plan de présentation

- 1. Introduction
- 2. En préambule, trois rappels importants
- 3. Les 6 grandes étapes vers la détermination des possibilités forestières
- 4. Principaux enjeux considérés dans les travaux et quelques nouveautés
- 5. Les résultats sont...
 - Provincial
 - Par région
- 6. Prochaines étapes
- 7. En résumé
- 8. Enjeux à surveiller
- 9. Mot de la fin





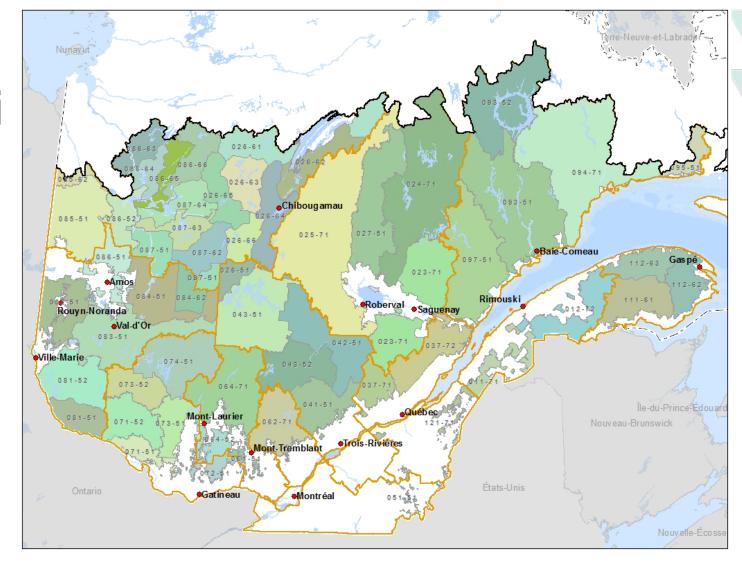


>>> Introduction

Annonce d'aujourd'hui

Possibilités forestières des forêts publiques du Québec

- Période 2023-2028
- ► 13 régions forestières
- 57 unités d'aménagement







Introduction (suite)

Que sont les possibilités forestières ?

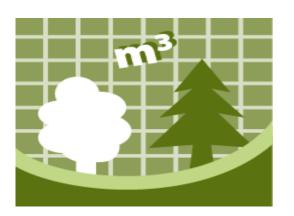
Récolte maximale annuelle de bois qui peut être prélevée dans les forêts publiques





Un niveau de récolte qui

- **assure** le **renouvellement** de la forêt
- prend en compte les objectifs d'aménagement durable

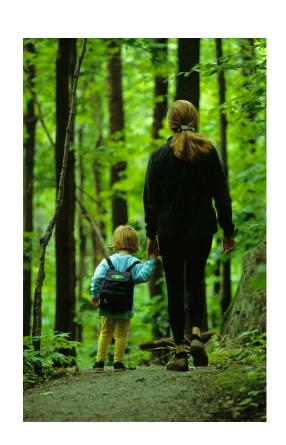




Introduction (suite)

Les objectifs d'aménagement durable des forêts sont fixés en tenant compte notamment

- pérennité du milieu forestier
- impact des changements climatiques
- état de la forêt, son évolution (dynamique naturelle)
- capacité productive des forêts
- utilisation diversifiée de la forêt







---- Rappel 1 – Le Forestier en chef

La fonction

Créée en 2005 à la suite des recommandations de la Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise

Principaux mandats

- Établir les méthodes, les moyens et les outils requis pour le calcul des possibilités forestières
- Déterminer les possibilités forestières, les réviser aux cinq ans
- Rendre publiques les possibilités forestières

Plus de détails : Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier, Chapitre V



Rappel 2 – Au sujet des possibilités forestières

C'est plus qu'un volume de bois

Elles contribuent à l'aménagement durable en intégrant notamment

- le maintien de la qualité des paysages
- la protection des habitats fauniques
- les aires protégées décrétées
- les connaissances les plus récentes sur la forêt (inventaires forestiers, croissance, évolution, changements climatiques)
- les lois et les règlements



*** Rappel 3 – Aux 5 ans

Un réexamen des possibilités forestières est effectué aux 5 ans Pour tenir compte

- État de la forêt
- Évolution de la forêt
- Utilisation de la forêt (son aménagement, sa protection)







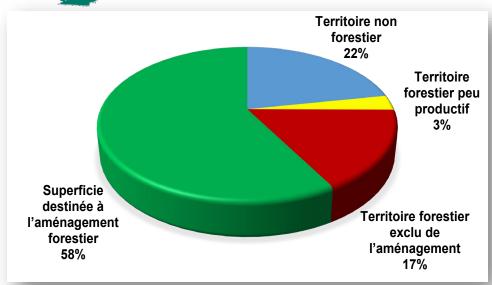
>>> Sur quel territoire est réalisé le calcul des possibilités forestières ?

Sous la limite territoriale des forêts attribuables

La superficie totale : 42,5 M d'hectares

La superficie soutenant les possibilités forestières : 24,5 M d'hectares (58 %)









Qu'est-ce que le calcul des possibilités forestières ?

Le calcul des possibilités des forestières est un exercice technique et scientifique qui

- suit une démarche structurée
- implique la collecte d'un grand nombre d'informations
- nécessite la maîtrise d'outils pouvant modéliser (prévoir) l'état de la forêt sur une longue période

6 grandes étapes vers la détermination des possibilités

forestières





forestier

- Récolte
- Protection
- Aménagement prévu



FUTUR



- État projeté de la forêt
- Modèles de croissance







- Perturbations naturelles
- Marge de manœuvre à anticiper







Présentation des résultats préliminaires aux parties intéressées



DÉTERMINATION



- Fixer les possibilités forestières
- Acte exclusif du Forestier en chef

Québec ::

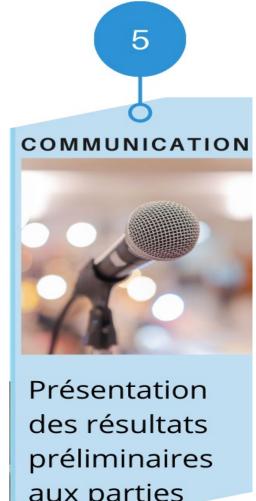


>>> Vers la détermination des possibilités forestières

Printemps 2021

Nous avons présenté les résultats préliminaires aux parties intéressées de 12 régions

- Plus de 400 commentaires ont été reçus
- Des bonifications aux analyses ont été effectuées
- Un rapport des commentaires et de leur traitement sera mis en ligne



aux parties intéressées

Variation des possibilités forestières – Pourquoi ?

Certains éléments ont des impacts à la hausse, d'autres à la baisse

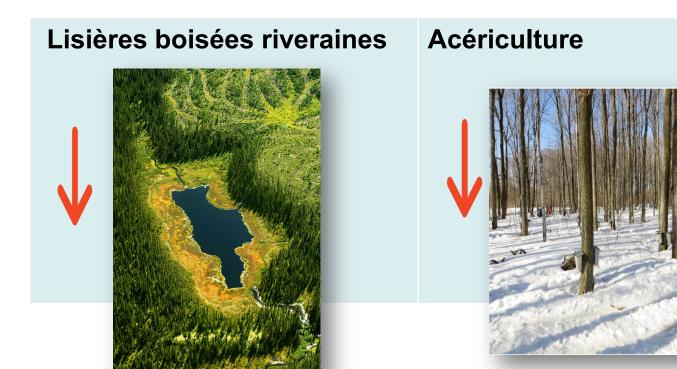
Possibilités forestières = EFFET CUMULATIF de plusieurs éléments





>>> Pourquoi des hausses ? Pourquoi des baisses ?

Possibilités forestières = EFFET CUMULATIF de plusieurs éléments











>>> Grands enjeux considérés et quelques nouveautés

Aires protégées

- Les aires protégées annoncées depuis décembre 2020 ont été prises en compte dans le calcul des possibilités forestières
- En forêt publique, les aires protégées occupent 4,7 millions d'hectares au total
- Elles ont un effet d'environ 4,5 Mm³/an sur les possibilités forestières



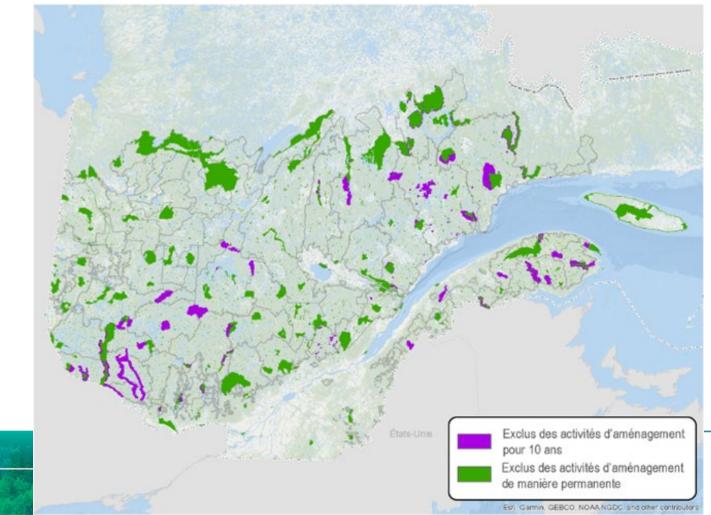


---- Autres superficies exclues de l'aménagement

Territoires exclus de l'aménagement pour 10 ans

- Enjeux régionaux
- Besoins des requérants en certification forestière

Superficie: 625 600 hectares





--- Caribous forestiers et montagnards

Plans de rétablissement de l'habitat du caribou en vigueur

Considérés dans nos travaux

- 7 régions concernées
- Plus de 1Mm³/an retirés des possibilités forestières



******* Ententes autochtones

Ententes convenues entre le Gouvernement et les Premières Nations sont intégrées au calcul des possibilités forestières



>>> Tordeuse des bourgeons de l'épinette

Prise en compte de l'épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette dans les travaux



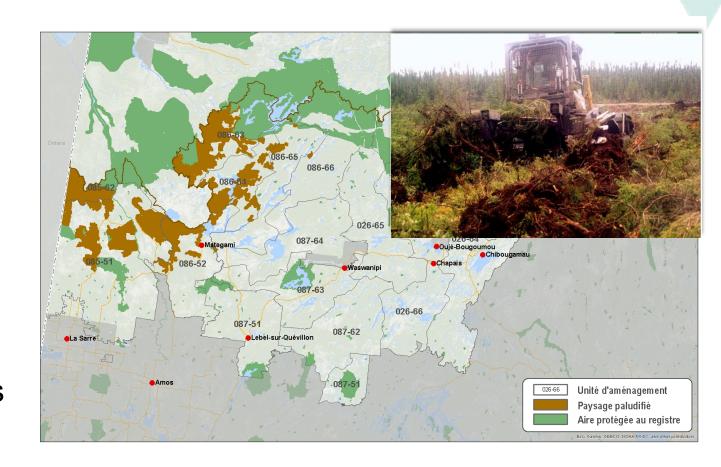
>>> Nord-du-Québec - Paysages paludifiés

Paludification:

accumulation de matière organique au sol (entourbement)

Près de 155 000 hectares de paysages paludifiés sont retirés du calcul des possibilités forestières

Résultat: 105 000 m³/an sont retirés des possibilités forestières







>>> Nord-du-Québec - Feux de forêt

Secteurs de feux de forêt fréquents

Maintien d'un facteur de précaution : réduction de 20 % pour les unités d'aménagement 026-61 et 026-62



>>> Stratégie nationale de production de bois

- Des régions ont développé des stratégies de production de bois que nous avons intégrées dans nos travaux
- D'autres régions vont s'inscrire dans la démarche de la Stratégie nationale de production de bois
- Des analyses seront effectuées et, s'il y a lieu, des ajustements seront apportés aux possibilités forestières d'ici mars 2023



Nouveautés dans le calcul des possibilités forestières

Période 2023-2028



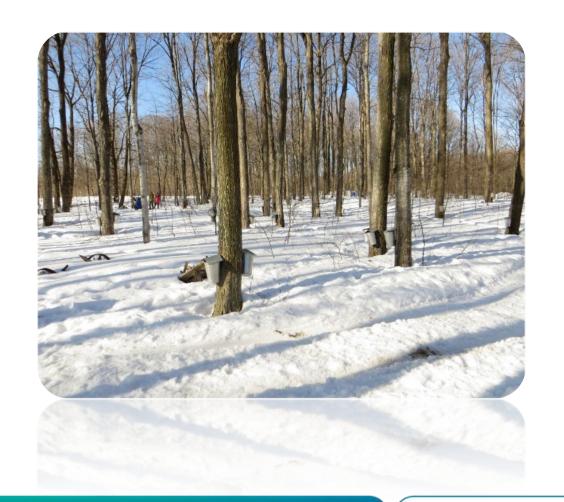




---- Acériculture

Les érablières acéricoles sont exclues des possibilités forestières

Elles représentent une superficie de l'ordre de 11 000 hectares



>>> Lisières boisées riveraines

Les lisières boisées riveraines ne contribuent pas aux possibilités forestières 2023-2028

La récolte peut toutefois y être réalisée dans le respect du Règlement sur l'aménagement durable des forêts



---- Subdivision territoriale des possibilités forestières

Dans un souci de pérennité de la ressource, pour s'assurer que la récolte forestière soit bien répartie mais aussi pour éclairer les décideurs quant au potentiel forestier, les orientations suivantes ont été prises :

- 1. Identifier précisément le volume de bois disponible dans des secteurs présentant des enjeux particuliers et qui souvent étaient évités
 - difficultés d'accès
 - éloignement des usines
 - discussion avec les communautés autochtones



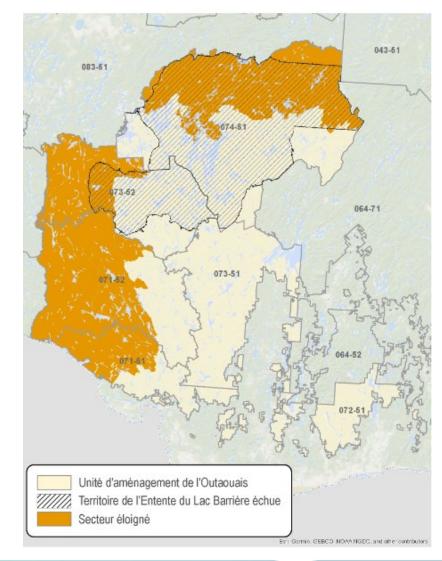


>>> Subdivision territoriale des possibilités forestières

2. Faire la recommandation suivante :

Le volume de bois identifié pour le territoire concerné ne doit pas être récolté ailleurs dans l'unité d'aménagement

- Cette recommandation vise à réduire la pression de récolte dans certains secteurs
- Régions concernées : Saguenay-Lac-Saint-Jean, Abitibi-Témiscamingue, Mauricie, Outaouais
- La décision d'attribuer en tout ou en partie le volume identifié revient au ministre
- ▶ Volume de bois concerné : 3 813 400 m³/an











Résultat provincial - Période 2023-2028

Possibilités forestières



35 115 100 m³/an - Toutes essences de bois confondues

▶ Il s'agit d'une augmentation de 3 % des possibilités forestières par rapport à la période 2018-2023

En proportion

- Le volume des forêts du Québec méridional : 2 929 000 000 m³ bois (Source: Portrait statistique 2019 MFFP) (au sud de la limite territoriale des forêts attribuables)
- Les possibilités forestières correspondent donc à 1,2 % du volume de bois présent dans les forêts du Québec méridional

Résultat provincial - Période 2023-2028

Groupes d'essences

Sapin, épinettes, pin gris et mélèzes : 23 479 700 m³/an (+2 %)

▶ Peupliers et bouleau à papier : 7 894 600 m³/an (+ 7 %)



▶ Érables, bouleau jaune et autres feuillus durs : 2 902 700 m³/an (+2 %)



► Thuya, pruche, pins blanc et rouge : 838 100 m³/an (-16 %)



>>> Possibilités forestières provinciales

	Possibilités forestières 2023-2028 en volume marchand brut (m³/an)					
Régions	SEPM	Thuya, pruche et pins	Peupliers et bouleau à papier	Érables, bouleau jaune et autres feuillus durs	Total	Variation
Bas Saint-Laurent	937 700	42 200	258 100	167 800	1 405 800	+ 1 %
Saguenay-Lac-Saint-Jean	5 860 900	2 100	1 386 600	57 000	7 306 600	+ 1 %
Capitale-Nationale	412 400	5 800	171 200	75 200	664 600	+ 20 %
Mauricie	2 931 200	99 100	1 262 200	365 400	4 657 900	+ 2 %
Estrie	24 500	1 200	8 000	22 200	55 900	- 12 %
Outaouais	1 433 600	238 300	1 452 000	1 027 800	4 151 700	+ 39 %
Abitibi-Témiscamingue	2 431 500	289 600	1 162 900	303 800	4 187 800	- 2 %
Côte-Nord	3 414 600	6 900	344 500	40 700	3 806 700	
Nord-du-Québec	3 478 900	0	643 800	200	4 122 900	- 6 %
Gaspésie	1 375 300	26 700	460 400	82 600	1 945 000	- 1 %
Chaudière-Appalaches	143 000	9 800	33 100	30 900	216 800	+ 7 %
Lanaudière	339 900	33 900	235 900	157 600	767 300	- 7 %
Laurentides	696 200	82 500	475 900	571 500	1 826 100	- 3 %
TOTAL 2023-2028	23 479 700	838 100	7 894 600	2 902 700	35 115 100	+ 3 %
TOTAL 2018-2023	22 936 900	998 400	7 380 400	2 832 000	34 148 000	
Écart	2%	-16%	7%	2%	3%	

Les possibilités forestières de la Côte-Nord sont provisoires et seront mises à jour au printemps 2022.









Bas-Saint-Laurent

Possibilités forestières 2023-2028



1 405 800 m³/an - Hausse de 1 % par rapport à 2018-2023

- Mise à jour du territoire destiné à l'aménagement forestier
- Maintien des possibilités forestières pour récupérer les bois affectés par l'épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette
- Une stratégie de reboisement en peupliers a également été intégrée
- Plan de rétablissement de l'habitat du caribou montagnard en vigueur



Saguenay-Lac-Saint-Jean

Possibilités forestières 2023-2028



7 306 600 m³/an - Hausse de 1 % par rapport à 2018-2023

- Mise à jour du territoire destiné à l'aménagement forestier
- Prise en compte de l'épidémie de la tordeuse
- Subdivision territoriale pour le secteur des Montagnes Blanches : 159 500 m³/an



Capitale-Nationale

Possibilités forestières 2023-2028



664 600 m³/an - Hausse de 20 % par rapport à 2018-2023

- Mise à jour du territoire destiné à l'aménagement forestier
- Augmentation de la superficie de forêt mature et de la croissance
- Stratégie régionale de production de bois prise en compte
- Hausse du budget alloué à la réalisation des travaux sylvicoles
- Plan de rétablissement de l'habitat du caribou forestier en vigueur



Mauricie





4 657 900 m³/an - Hausse de 2 % par rapport à 2018-2023

- Mise à jour du territoire destiné à l'aménagement forestier
- Inventaires forestiers récents pour l'extrémité nord de la région
- Subdivision territoriale des possibilités forestières pour certains secteurs







55 900 m³/an - Baisse de 12 % par rapport à 2018-2023

- Mise à jour du territoire destiné à l'aménagement forestier
- Intégration de la stratégie préliminaire de production de bois régionale (+ 1 500 m³/an)
- Pleine application de la baisse des possibilités forestières de 2018-2023

Outaouais

Possibilités forestières 2023-2028

4 151 700 m³/an - Hausse de 39 % par rapport à 2018-2023

- Mise à jour du territoire destiné à l'aménagement forestier
- Augmentation du volume sur pied et de la croissance
- Stratégie régionale de production de bois
- Subdivision territoriale des possibilités forestières pour certains secteurs (éloignés des usines ou en discussion)
- Récolte accrue afin de récupérer les peupliers surannés sur 10 ans
- Stratégie d'aménagement axée sur la gestion du hêtre





Abitibi-Témiscamingue

Possibilités forestières 2023-2028



4 187 800 m³/an - Baisse de 2 % par rapport à 2018-2023

- Mise à jour du territoire destiné à l'aménagement forestier
- Considération de l'épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette
- Plan de rétablissement de l'habitat du caribou forestier en vigueur
- Subdivision territoriale des possibilités forestières pour un secteur
- Pleine application de la baisse des possibilités forestières de 2018-2023



Côte-Nord

Possibilités forestières 2023-2028

3 806 700 m³/an - Identiques à 2018-2023

- Reconduction provisoire
- Nouveau calcul en cours

À venir

- ATTENTION

 TRAVAUX
 EN COURS
- Début 2022 : Présentation des résultats préliminaires
- Printemps 2022 : Détermination





Nord-du-Québec

Possibilités forestières 2023-2028

4 122 900 m³/an - Baisse de 6 % par rapport à 2018-2023



- Diminution du volume sur pied dans le nouvel inventaire écoforestier
- Considération de paysages paludifiés
- Secteur de feux de forêt fréquents
 - Maintien d'un facteur de précaution : diminution de 20 % pour 026-61 et 026-62
- Intégration de la stratégie d'aménagement des peuplements mixtes convenue avec la Nation Crie
- Considération de nouvelles aires protégées
- Plan de rétablissement de l'habitat du caribou forestier en vigueur



Gaspésie

Possibilités forestières 2023-2028



- 1 945 000 m³/an Baisse de 1 % par rapport à 2018-2023
- Mise à jour du territoire destiné à l'aménagement forestier
- Maintien des possibilités forestières afin de récupérer les bois affectés par l'épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette
- Considération de nouvelles aires protégées
- Plan de rétablissement de l'habitat du caribou montagnard en vigueur



Chaudière-Appalaches

Possibilités forestières 2023-2028



216 800 m³/an - Hausse de 7 % par rapport à 2018-2023

- Mise à jour du territoire destiné à l'aménagement forestier
- L'effet des travaux sylvicoles réalisés dans les années antérieures
- Stratégie sylvicole modifiée afin de prioriser la récolte dans les forêts vulnérables à la tordeuse des bourgeons de l'épinette
- Fusion des unités d'aménagement 034-51 et 035-71



Lanaudière



Possibilités forestières 2023-2028

767 300 m³/an - Baisse de 7 % rapport à 2018-2023

- Mise à jour du territoire destiné à l'aménagement forestier
- Considération d'une nouvelle aire protégée

Laurentides



Possibilités forestières 2023-2028

1 826 100 m³/an - Baisse de 3 % par rapport à 2018-2023

- Mise à jour du territoire destiné à l'aménagement forestier
- Considération de la mortalité associée à la maladie corticale du hêtre





---- Prochaines étapes

Le Forestier en chef prépare les données pour

- la confection des scénarios d'attribution des bois
- la planification forestière

Ces deux responsabilités appartiennent au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs







>>> En résumé

À compter du 1^{er} avril 2023 jusqu'au 31 mars 2028, les possibilités forestières seront établies à 35 115 000 m³/an

- Hausse globale de 3 % des possibilités forestières par rapport à la période 2018-2023
- Des variations à la hausse ou à la baisse selon les régions
 - Les plus fortes hausses (Capitale-Nationale + 20 %, Outaouais + 39 %)
 - Les plus fortes baisses (Estrie 12 %, Lanaudière 7 % , Nord-du-Québec 6 %)

Que retenir au sujet des hausses ?

Facteurs à bien comprendre

1. La subdivision territoriale des possibilités forestières

On a replacé dans les possibilités forestières des volumes de bois qui se trouvaient dans des secteurs particuliers ou évités depuis longtemps pour diverses raisons :

- difficultés d'accès
- éloignement des usines
- en discussion avec les communautés autochtones
- 5 régions touchées





Que retenir au sujet des hausses?

2. Nouvelles données

Les nouveaux inventaires écoforestiers et les données portant sur la croissance démontrent que la forêt évolue bien dans certaines parties de la province (domaine de la sapinière)



L'effet des travaux sylvicoles antérieurs et ceux prévus ont un impact à la hausse sur les possibilités forestières (Capitale-Nationale, Chaudière-Appalaches, Outaouais)





Que retenir au sujet des baisses ?

Facteurs à bien comprendre

- Mise à jour du territoire destiné à l'aménagement forestier (nouvelles aires protégées, retrait des superficies : paludification, acériculture, lisières boisées riveraines)
- Pertes de volume en raison des perturbations naturelles (feux de forêt, tordeuse des bourgeons de l'épinette)
- Diminution du volume sur pied dans le nouvel inventaire écoforestier (région Nord-du-Québec)







→ Enjeux à surveiller

- Épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette
- Nouvelle stratégie de protection pour l'habitat du caribou forestier et montagnard
- Aires protégées à venir
- Stratégies de production de bois à venir
- Changements climatiques Avec la communauté scientifique, poursuivre les travaux pour
 - documenter les effets sur les forêts
 - prévoir des mesures d'adaptation afin d'augmenter la résilience de la forêt face aux changements climatiques



→→ Mot de la fin

Les possibilités forestières représentent le *potentiel* de la forêt en terme de récolte de bois. Potentiel déterminé en fonction de la capacité de notre forêt, ce que la société veut protéger et ce qu'elle veut aménager.

Depuis plus de15 ans, le rôle du Forestier en chef est d'évaluer ce potentiel – avec la meilleure information possible, les meilleurs outils possibles et avec l'aide de la communauté scientifique.

Respecter les possibilités forestières, c'est assurer la pérennité de la forêt pour les générations actuelles et celles de demain.





